

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci joint les éléments concernant la vaccination des élèves via le collège.

J'attire votre attention sur le délai de retour, indispensable et fixé au vendredi 3 septembre pour le document :

## AUTORISATION A LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Votre enfant devra le rendre à son professeur principal.  
Le questionnaire sera lui à rapporter le jour de la vaccination.

Cordialement,

V. GIOT  
Chef d'établissement  
Collège Notre-Dame Perrier